



COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 8 juillet

À Saint-Malo, la Ville et la Région vont gérer ensemble les ports de plaisance

Afin de travailler ensemble au développement et à l'attractivité de la plaisance à Saint-Malo, la Ville et la Région Bretagne ont annoncé, ce vendredi, la création d'une structure permettant la gestion conjointe des ports des Sablons et Vauban, forts de leurs 1 400 places, ainsi que les mouillages de Solidor et des Vaseux. Les deux collectivités débiteront cette étroite collaboration, au bénéfice des infrastructures et services proposés, à compter du 1^{er} janvier 2023, à échéance des concessions actuelles. Priorité sera donnée aux investissements structurants, avec une attention particulière portée sur l'environnement.

Riche de son histoire et de sa situation géographique, la cité corsaire est particulièrement attractive pour de nombreux plaisanciers qui en ont fait leur port d'attache. Le développement des infrastructures revêt donc un caractère stratégique ; c'est pourquoi la Ville de Saint-Malo, exploitant du port des Sablons depuis 50 ans, et la Région Bretagne, propriétaire de 22 ports bretons, ont décidé de conjuguer leurs forces afin de répondre efficacement aux enjeux d'aménagement de ces sites et aux attentes des usagers.

Ensemble, les deux collectivités porteront un programme d'investissements structurants et des objectifs ambitieux de développement durable, basés sur les études réalisées par les concessionnaires actuels. Sur le port des Sablons (12 appontements pour 1 181 places, dont une cinquantaine pour les visiteurs), des travaux de sécurisation et d'agrandissement seront mis en œuvre, tandis que sur le bassin Vauban (5 appontements et 220 places au total, dont 20 à 25 places réservées aux visiteurs), un nouveau bureau du port verra le jour.

Une Société publique locale à la manœuvre

Pour mener à bien ces objectifs, la Région Bretagne créera, avec la Ville, une Société publique locale (SPL) dont elle sera majoritaire. Cette SPL prendra progressivement les rênes, dans un souci de continuité de service auprès des usagers, avant de devenir l'autorité unique de gestion de la plaisance à Saint-Malo, à partir du 1^{er} janvier 2023. Les personnels des deux concessions actuelles seront maintenus à leur poste, sous l'autorité d'une direction dont le recrutement est en cours.

A l'image de ce que fait la Ville, aujourd'hui, sur le site des Sablons, la SPL aura à cœur de s'inscrire dans une démarche de concertation, que ce soit avec les usagers du port ou avec les riverains et leurs comités de quartier.

Par ailleurs, au-delà de la question de la plaisance, Saint-Malo entend réaliser un centre nautique et sportif sur le terre-plein du Naye, en lien avec la Région, dans le cadre d'un projet global d'aménagement du site des Sablons.

Contacts presse :

Ville de Saint-Malo - Julie Beaulieu (jbeaulieu@saint-malo.fr / 02.99.20.86.07)

Région Bretagne - Julien Lagache (presse@bretagne.bzh / 02.99.27.14.53)